UN LIBRARY
SEP 3 - 1980
UN/SA COLLECTION

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/14142
2 septembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 7 AOUT 1980, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE LA FINLANDE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le Représentant permanent par intérim de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et, se référant à sa note du 2 juillet 1980, a l'honneur de faire la déclaration suivante :

En vertu de l'Acte du 29 décembre 1967 relatif à l'application des décisions obligatoires du Conseil de sécurité, un décret présidentiel a été publié en décembre 1977 donnant force de loi en droit finlandais, avec effet immédiat, aux dispositions à caractère obligatoire de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité. Cette information a été transmise au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Finlande dans sa note No 2138 du 28 décembre 1977. La législation en question a été scrupuleusement respectée.

Le Représentant permanent par intérim de la Finlande demande que le texte de cette note soit distribué en tant que document du Conseil de sécurité.

80-20619